

Experts et expertises politiques à l'époque moderne

Appel à contributions pour une journée d'études
organisée par Marion Brétéché et Héloïse Hermant
Juin 2017

Alors que la figure de celui que l'on désigne comme « expert » a totalement envahi le discours médiatique au point de constituer une incarnation d'autorité incontournable, voire incantatoire, dans le paysage contemporain, nous souhaitons interroger la présence à l'époque moderne de pratiques et de comportements qui pourraient relever de ce que l'on appelle désormais « l'expertise ». La défiance à l'égard des technosciences et les discussions questionnant la légitimité de l'expert, l'usage incontrôlé et hâtif de ces notions dans les médias et leur diffusion corrélative dans la recherche, en particulier dans les sciences sociales, invitent à interroger leurs significations et leurs pertinences grâce à une démarche historique. Celle-ci accordera une attention particulière aux actions entreprises, aux processus qui les légitiment et à leurs conséquences socio-politiques.

S'il n'est plus besoin de démontrer l'ancienneté de pratiques de conseil mises en œuvre en vertu d'une aptitude désignée comme remarquable, il demeure qu'une histoire socio-politique de ces procédures reste à écrire pour le champ du politique à l'époque moderne. Nous souhaitons mener une étude consacrée simultanément à ceux que l'on peut qualifier d'« experts » et à leurs activités – celles-ci étant envisagées dans leur globalité, sans se limiter aux actions explicitement signalées comme « expertises ».

Trois angles d'approche nous semblent pouvoir amorcer la réflexion :

Légitimer : l'expertise, un processus de constructions sociales

L'enquête que nous nous proposons de mener repose sur une réflexion qui articulera statut d'expert et actions d'expertise, de manière à saisir comment l'un et l'autre sont le résultat d'un processus de constructions sociales. Cette démarche permettra d'interroger la nature et l'origine de la légitimité de celui qui apparaît comme un « expert ». On pourra ainsi appréhender les écarts entre celui qui s'autoproclame expert et l'expert nommé par une autorité. Il conviendra en outre de questionner les fondements de cette légitimité et donc de la puissance d'action de l'expert : celles-ci reposent-elles sur des expériences anciennes valorisées, sur la détention d'informations spécifiques et/ou sur la maîtrise d'un ou de savoirs techniques, locaux ou livresques ? C'est ainsi une extrême diversité de profils d'experts qu'il s'agira d'identifier (savants, érudits, professionnels, habiles, techniciens, etc.) Par ailleurs, si l'expert est l'homme d'une situation, l'est-il de toutes les situations dans un champ donné ? Et dans ce cas, quelle nécessité a-t-il de formaliser ses compétences pour en faire un « art » au sens médiéval (*ars*) ? La valeur de ses compétences devra être interprétée au regard de leur présence et de leur poids dans la société du temps. Par exemple, les informations qu'il propose sont-elles réellement inédites et fiables aux yeux des contemporains ? Plus encore : dans quelle mesure intéressent-elles les autorités à qui elles sont adressées ? *In fine*, se pose la question de la visibilité des actions de ces experts et de leur rapport au secret et à la publicité. À l'époque moderne, l'expert est-il nécessairement un homme de l'ombre ? À quel titre l'amitié, la confiance et l'influence sont-elles des composantes de cette

figure sociale ? Ce questionnement permettra de mieux cerner les diverses articulations entre la personnalisation du rapport au pouvoir et la personnalisation du rapport au savoir.

Œuvrer : actions et savoirs d'experts

Quels que soient ses soubassements, la capacité de l'expert à porter l'action par l'apport d'informations ou l'émission d'un avis repose sur des connaissances et une intelligence du politique, empiriques et théoriques. Dès lors, de quelle manière, l'expert qui n'est ni le savant, ni le technicien, participe-t-il à la constitution de « savoir », de « savoir-faire », voire d'une science ? On peut ainsi se demander dans quelle mesure l'expert contribue à délimiter un champ du politique en posant les linéaments d'un savoir proprement politique dans l'action, ou bien en appliquant des savoirs préalablement constitués à un usage politique. Dans le cas où l'expert parvient à se rendre irremplaçable, peut-il nuire à l'émergence d'une discipline ? En effet, le maintien de son monopole à statuer n'entre-t-il pas en contradiction avec la publicisation de son savoir ? La posture d'herméneute des mystères de l'État adoptée parfois rappelle le collège des Pontifes de la République romaine, experts en droit humain et divin qui préservaient leur savoir dans des registres non communicables. Qui peut alors contester ce monopole et comment ?

En amont, quelles sont les pratiques mises en œuvre par les experts pour élaborer leurs avis et les imposer : rédactions de mémoire et d'avis, publications, négociations et conversations, etc. ? Et dans ces conditions, à quelles sources avons-nous accès pour saisir leurs interventions ? Il s'agit de savoir jusqu'à quel point on peut identifier des procédures répétitives, formalisées voire formatées. Les expertises collectives qui supposent une distribution (pas toujours effective) des rôles dans un but d'harmonisation, d'efficacité mais aussi de canalisation des énergies, des logiques et des intérêts au service de la puissance politique, laissent d'abondantes traces. Sédimentation documentaire mais aussi pratique de légitimation par la procédure (N. Luhmann), la formalisation des expertises peut valoir comme « technique de gouvernement » en rendant réalisable mais aussi acceptable une décision. Cette capacité de médiation de l'expertise créatrice de consensus entre des intérêts et des finalités diverses en fait un authentique dispositif de pouvoir.

Servir : l'expert et les pouvoirs

Si l'expert est celui qui donne des moyens d'action au gouvernement, il se trouve donc au cœur des dispositifs de pouvoir, à la fois dans et hors des institutions – tout en restant le plus souvent dans l'ombre. L'extension des champs d'application du politique, la complexité et la technicité croissante des tâches, l'hétérogénéité et l'immensité de certaines structures étatiques qui imposent de gouverner à distance appellent l'expertise au quotidien. L'expert peut aussi bien être mobilisé ponctuellement dans l'urgence d'une crise, que durablement dans un désir de renforcement structurel du pouvoir, à la demande des autorités ou au contraire sur recommandation ou proposition individuelle. En se plaçant du point de vue de la machine gouvernementale et administrative, les conditions et les finalités du recours à l'expert méritent donc que l'on s'y arrête.

Car, l'expert n'est pas un serviteur isolé. Il est au contraire nécessairement en interaction avec un ou plusieurs représentants du pouvoir. Mieux encore : dans le cadre des commissions, son expertise individuelle s'articule avec une expertise collective, au point de s'insérer parfois dans des chaînes d'acteurs et d'information à très large rayon. Cependant, tous les acteurs impliqués dans ces commissions n'ont pas nécessairement le même rôle, le même rang, le même « magistère », le même intérêt, ni le même rapport à l'expertise. Ainsi, l'expert ou la commission

d'experts peut se placer à l'intersection de plusieurs institutions. C'est donc dans ses relations avec diverses instances, individus, réseaux et milieux qu'il convient d'analyser ses actions, mais aussi sa position politique et sociale.

Cette localisation propre à l'expert construit donc le socle de son action et partant son efficace et sa justification sociale. À cet égard, servir le gouvernement est aussi le moyen de servir une trajectoire personnelle, voire une carrière. Bien qu'instable car soumise à la portée des conseils formulés et à l'équilibre entre les différents conseillers, la position d'expert mérite qu'on l'envisage du point de vue de l'histoire sociale. D'autant qu'elle peut aussi générer des tensions. D'abord pour les autorités divisées entre la nécessité de bénéficier de connaissances précises et les risques liés à une implication locale trop forte. Mais aussi à l'égard de ceux qui décèlent dans le processus d'expertise la concrétisation de logiques contraires à leurs intérêts à court ou à long terme.